



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PANJAS**

**SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Claude Mauras, maire.

Étaient présents : Mesdames Béatrice LABORDE, Régine LARTIGOLLE, Marie Claude MAURAS, Ginette OYARBIDE, Béatrice RANDE, Chantal RANDE et Messieurs Daniel CAZADIS, Vincent RANDE, Pascal TROTТА, Willy SZÜCS et Patrick FERRER a donné pouvoir à Willy SZÜCS.

Était excusé : Patrick FERRER

**VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS  
POUR L'ANNEE 2021  
2021 - 11**

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de subvention à verser aux associations locales et nationales situées à Panjas ou bien ayant un lien direct avec les administrés Panjagais.

Compte tenu de ces demandes, le conseil municipal décide des attributions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Comité des fêtes	2 500	2 500
Parents d'élèves Panjas	250	250
Chasse	250	250
PAC	2 287	2 287
Génération Mouvement	250	250
Tennis Estang	50	50
Pêche Estang	50	50
FNACA	50	50
Basket	50	50
Quilles	250	250
Foot	100	100
Collège Uby	100	100

Mutuelle pompiers	1 296	1 338.12
Association Sport et Loisirs Panjagais	1 600	1 600
Parents élèves collège Cazaubon	100	100
Sauvegarde du patrimoine	500	500
Ecole de rugby	500	500
Ecole musique Nogaro	140	140
Ecomusée Toujouse	50	50
Ecole de musique Le Houga	60	60
Association sportive les mousquetaires	50	50
Coop scolaire école maternelle Cazaubon	35	35
Renaissance Estangoise	50	50
<b>TOTAL</b>		<b>10 610.12</b>

Les élus n'ont pas participé au vote pour les associations dont ils sont membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants par association, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus ;
- de dire que les crédits seront inscrits dans le budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire  
Marie Claude Mauras

